

tisses, qui croulaient avec bruit dans les abîmes. Plus lugubre et plus désolée encore devint la scène; lorsque le jour disparaissant, les ténèbres vinrent s'épaissir sur ce théâtre de souffrances, de pleurs, et d'indicibles angoisses.

Mais, N. T. C. F., il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'accorder de la pitié et de la commisération à des douleurs passées. L'humanité et la charité sont appelées à essuyer des larmes qui coulent encore; à consoler des peines qui ont le plus grand besoin d'adoucissements; enfin à soulager les infortunes subsistantes, qui sont la conséquence de la Catastrophe.

Nous avons tous, plus ou moins, à traverser des jours mauvais durant notre pèlerinage sur cette terre d'épreuves. Mais si, du moins, après le deuil reparissent les motifs de la joie et les sources du bonheur, nous séchons vite nos pleurs et nous oublions le passé. Tel ne sera pas le sort des affligées victimes des désastres que nous avons à déplorer. Plus le jour fatal s'éloigne, et plus la réflexion les laisse en proie à l'amertume de leur situation. Elles ont à pleurer sur la mort de bien aimés parents. Quarante ou cinquante vies humaines ont été perdues. Elles se trouvent, sans cesse, placées en présence de la désolante pensée de la destruction de leurs bestiaux et de leurs propriétés. Rien ne peut les consoler sous ce rapport, si ce n'est la sympathie et la charité publique. Rien ne peut relever leur courage pour l'avenir, à moins que des secours efficaces ne leur rendent quelque espoir de pouvoir, avec le temps et du travail, réparer leurs pertes, et recouvrer quelque semblant de leur première condition. Mais inutile d'insister plus longtemps, N. T. C. F.; vos sympathies charitables sont acquises aux infortunés qui font le sujet de cette lettre.

A ces causes, le Saint nom de Dieu invoqué et béni : 1o Nous félicitons ceux de nos diocésains qui ont déjà pris ou qui se disposent à prendre des mesures pour secourir les victimes des désastres en question, et nous espérons que la bonne impulsion s'étendra aux différentes localités du Diocèse.

2o Nous suggérons de consacrer à la même bonne œuvre, au mois de Juin prochain, les aumônes prescrites pour gagner l'indulgence du Jubilé, lorsque les besoins locaux ne s'y opposeront pas.